

Centre Communal d'Action Sociale d'ITXASSOU
ITSASUKO Laguntza Sozialeko Herriko Zentroa

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 mars 2018
2018ko martxoaren 14an Administrazio Kontseiluko bilkuraren bilduma

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S d'ITXASSOU s'est réuni le **14 mars 2018 à 19h00** sous la présidence de **M. Roger GAMOY**, Président du C.C.A.S.

2018ko martxoaren 14an, arratseko 7:00tan, Itsasuko L.S.H.Z.ko Administrazio Kontseilua bildu da L.S.H.Z-ko lehendakaria den Roger GAMOY jaunaren lehendakaritzapean.

Présents - *Hor zirenak* : MM./Mmes **GAMOY (Président) - MACHICOTE-POEYDESSUS (Vice-Présidente) - BORTHURY - CACHENAUT – CATELIN-LARRE - DUCASSOU - FORT – HIRIBARNE – INDART – ITURBURUA - LACO - SETOAIN** *Jaun Andereak*

Absent excusé – *Barkatua* : **M. BIDEGARAY** *Jauna*

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : **Mme HIRIBARNE** *Anderea*

1- Désignation du secrétaire de séance
Idazkariaren izendatzea

Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité des présents Mme **HIRIBARNE** en qualité de secrétaire de séance.

2- Approbation du precedent compte-rendu (11/01/2018)
(2018/01/11) Aitzineko bildumaren onespena

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

3- Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017
2017ko kontu kudeaketaren eta kontu administratiboaren bozkatzea

Mme MACHICOTE-POEYDESSUS indique aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par M. HENNEBICQUE, Comptable du Trésor Public, à la clôture de l'exercice. Elle certifie que le montant des titres (recettes) à recouvrer et des mandats (dépenses) émis est conforme aux écritures du Président du CCAS.

Le compte de gestion 2017 présente, **en section de fonctionnement**, les résultats budgétaires suivants :

- 32 884,50 € en recettes et 31 849,76 € en dépenses (d'où un excédent de l'exercice de 1034,74 €)
- auquel il faut cependant ajouter le report de l'exercice N-1 de 3 944,79 € ce qui porte le **résultat de clôture de l'exercice 2017 à 4 979,53 €**

En section d'investissement, le résultat de l'exercice s'élève à 4,83 €.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des présents le compte de gestion du payeur départemental après en avoir examiné les résultats de l'exercice.

Mme MACHICOTE-POEYDESSUS présente ensuite le tableau présentant la section de fonctionnement du budget du C.C.A.S des années 2016 et 2017 avec pour chaque année le budget prévisionnel et le compte administratif. Elle fait une lecture détaillée, article par article, des réalisations de l'année 2017 (notamment les dépenses imputées aux articles 6232, 6281 et 62878).

Article budgétaire 6228 (dépenses) : Anita DUCASSOU demande si les frais de transport liés aux activités de loisirs du CCAS s'élèvent bien à 330 €.

Réponse : une vérification sera effectuée auprès du service comptabilité.

Article budgétaire 70878 (recettes) : Bernadette BORTHURY demande le nombre de fois où le scooter a été mis à disposition et Anita DUCASSOU demande confirmation du tarif.

Réponse : le scooter a été prêté une fois à un jeune en 2017 pendant 37 jours facturé à 1€/jour, soit 37,00 €.

Mme MACHICOTE-POEYDESSUS propose au Conseil d'Administration de procéder au vote du compte administratif 2017 qui reflète le résultat de la gestion de l'année écoulée (le Président se retire du vote).

Le Conseil d'Administration vote le compte administratif 2017 (le Président s'étant retiré du vote) par 11 voix pour, 0 abstention (M./Mme) et 0 voix contre (M./Mme).

Ce compte dégage un excédent global de clôture de 4 984,36 € dont 4 979,53 € en section de fonctionnement et 4,83 € en section d'investissement. Il sera reporté au Budget Primitif 2018.

4- Etude d'une demande d'aide financière

Diru laguntza galdera baten azterzea

- dossier MDPH (commission du Fonds Départemental de Compensation) :

Objet : aides techniques (chaise de douche, contrôle environnement fauteuil, verticalisateur...)

Devis de 15 501,44 € (la Vice-Présidente détaille le plan de financement) avec un reste à charge de 2 191,98 €.

Sollicitation pour 150 €

Bernadette BORTHURY demande si on a connaissance des revenus de la personne. Il lui est répondu qu'une demande de pièces complémentaires a été faite mais restée sans réponse à ce jour. Elle souhaiterait que le CCAS contacte la MDPH pour comprendre comment se passe le montage d'un tel dossier.

Marie-Hélène LACO trouve la demande pas claire et le devis pas assez détaillé.

Christine FORT demande si le CCAS est sollicité à chaque dossier ou pour certaines personnes uniquement.

Denise MACHICOTE –POEYDESSUS n'a pas plus d'éléments de compréhension à apporter que ceux fournis.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accorder la demande pour un montant de 150,00 €.

5- Orientations budgétaires 2018 – Etude des demandes de subventions

2018ko aurrekontu norabideak – Diru laguntzen galderen azterketa

Sur le même tableau que celui distribué en début de séance figure également une colonne réservée aux propositions de vote du Budget Primitif 2018. Mme MACHICOTE-POEYDESSUS propose au Conseil d'Administration d'y inscrire les dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

Parallèlement, les dossiers de demandes de subventions suivants sont présentés (article budgétaire 62878) :

- ADMR Espelette (aide et maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes – portage de repas – 19 salariés). Denise MACHICOTE-POEYDESSUS informe l'assemblée des subventions communales que l'ADMR a perçues en 2017 en précisant que la commune d'ESPELETTE met à disposition un local et qu'un nombre important d'adhérents est domicilié à ITXASSOU. Elle ajoute qu'elle a rencontré le Directeur de l'ADMR (siège de Serres-Castet) qui l'a informé que 4 bénévoles étaient venus enrichir le Conseil d'Administration. Denise MACHICOTE-POEYDESSUS rappelle qu'un ½ poste de travail administratif a été créé depuis peu. En réponse

à Michel CACHENAUT, elle indique que le dossier de demande de subvention ne comporte pas de budget prévisionnel 2018 lequel aurait permis de connaître le montant des charges salariales. **La subvention est inscrite pour un montant de 1 614,00 € (subv. 2017 + 2%).**

Les deux dossiers suivants sont traités conjointement :

- Banque Alimentaire de Bayonne et du Pays Basque (solicitation pour 400 €) : 331 habitants de Cambo et des villages avoisinants aidés ;
- Croix Rouge Française délégation de Cambo-les-Bains (aide alimentaire aux personnes en difficulté – 12 bénévoles). En 2017 et pour Ixassou, 15 foyers étaient inscrits, soit 60 personnes aidées.

En 2017, la somme totale de 400,00 € avait respectivement été attribuée à la Banque Alimentaire (250,00 €) et à la Croix Rouge (150,00 €). Bernadete BORTHURY est d'avis d'accroître ces montants.

Christine FORT s'étonne qu'il n'existe pas de Restos du Coeur.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS détaille les subventions accordées par les proches communes en faveur de la Croix Rouge.

Le Conseil d'Administration décide d'inscrire la somme de 600,00 € répartie équitablement entre les deux entités.

- Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque - MLAJPB : Il est à noter que l'organisme a transmis en date du 04/12/2017 un courrier à M. le Maire concernant la subvention allouée. Il était indiqué qu'un accord de principe prévoyait que la Communauté d'Agglomération Pays Basque se substituerait aux communes pour le financement de leur quote-part pour l'année 2018. Cependant, le service comptabilité de la Mission Locale a informé le CCAS par téléphone le 19/02/2018 que les financements attendus seraient attribués sur le même modèle que 2017 (CAPB + communes). Un courrier officiel parviendra prochainement.

Anita DUCASSOU demande si le CCAS a été destinataire du bilan d'activité auprès des jeunes d'ITXASSOU. En réponse, il est indiqué que ce document a été sollicité mais n'est pas encore parvenu. Bernadette BORTHURY soutient qu'il serait intéressant de disposer de ces données.

La subvention est inscrite pour un montant de 2 241,00 €.

- La Prévention Routière 64 (lutte contre l'insécurité routière – sollicitation pour 200 €) : **il est proposé de ne pas répondre favorablement à cette demande.** Il est rappelé qu'une séance de sensibilisation a été organisée à l'initiative du club Idekia en novembre 2016 et que la mise en place d'une autre rencontre n'est pas programmée pour l'instant.

Dans un second temps, le Comité Départemental des Pyrénées-Atlantiques propose au CCAS de se porter candidat pour le Label "Ville Prudente" (il est fait lecture du courrier explicatif du 31/10/2017).

Selon le Président, cette question est plutôt du ressort du Département.

Christine FORT demande si on a connaissance de ce que décident les autres communes. La réponse est négative.

Le Conseil d'Administration décide de temporiser.

- Secours Catholique Anglet (aide et soutien matériel et moral à toute personne en difficulté quelque soit ses opinions philosophiques ou religieuses – sollicitation pour 200 €) : **il est proposé de ne pas répondre favorablement à cette demande.**

- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Pyrénées-Atlantiques – CDIFF (mise en place d'une permanence juridique mensuelle gratuite à Cambo-les-Bains - 6 bénévoles, 1 volontaire, 2 salariés, 47 adhérents). Il est fait lecture du courrier du 27/12/2017 dans lequel il est indiqué que les subventions versées en 2017 par les communes de Cambo-les-Bains, Espelette et Larressore ne permettent pas de pérenniser cette permanence qui coûte 1500,00 €/an. Denise MACHICOTE-POEYDESSUS rappelle que la commune d'ITXASSOU avait financièrement pris en charge l'organisation d'une conférence à Ixassou le 19/10/2017 sur le sujet de la violence faite aux femmes.

En réponse à Bernadette BORTHURY, il est ajouté que la permanence se déroule tous les 1ers vendredis du mois de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous.

Christine FORT attire l'attention du faible nombre de bénévoles comparé au travail fourni.

La subvention est inscrite pour un montant de 200,00 €.

- Association Haize Hegoa Elkartea d'Itxassou (soutenir des actions de solidarité dans les pays en voie de développement et en faveur des migrants et des réfugiés – 32 adhérents dont 26 d'Itxassou – sollicitation pour 1 000,00 € soit 100 journées/hébergement - 0,50 €/habitant) :
Le dossier de demande de subvention indique que la subvention sera rétrocedée si elle est non utilisée. Cependant, depuis le 1er janvier 2018, 231 journées d'hébergement ont été effectuées et 250 autres sont à prévoir d'ici le 9 mai 2018.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS fait lecture de 3 courriers :

- o du 28 février 2018 : l'association informe le CCAS qu'elle poursuit ses actions de solidarité. Deux réfugiés en provenance d'Afrique Noire sont actuellement hébergés. Les services sociaux ont été sollicités afin d'avoir accès à une aide alimentaire par l'intermédiaire de la Croix Rouge. L'association espère que le CCAS prendra toute(s) initiative(s) de son choix afin d'aider l'action entreprise ;
- o du 9 mars 2018 : l'association indique que la demandeuse d'asile politique originaire du Congo-Brazzaville hébergée à Itxassou à la demande de la CIMADE et du collectif ETORKINEKIN a obtenu une place au Centre d'Accueil des demandeurs d'asile de Périgueux (24) ;
- o reçu ce jour : l'association héberge sur la commune, dans le cadre d'un accueil d'urgence, depuis le 13 mars 2018 une demandeuse d'asile d'origine mauritanienne et sa petite fille de trois ans et demi jusqu'au 30 avril 2018. L'enfant est scolarisée à Itxassou.

Dans la mesure où elle a connaissance du dossier, Bernadette BORTHURY demande à prendre la parole pour faire le bilan du nombre d'hébergés sur la commune d'ITXASSOU depuis 2016, à la demande de la CIMADE (au total : 5 adultes et 3 enfants). Elle précise que ces hébergements ne relevaient que du secours d'urgence.

Christine FORT demande de quelle manière sont faits les appels aux dons et comment sont connues les offres d'hébergement. Bernadette BORTHURY indique que les sollicitations sont adressées par mail aux personnes qui s'étaient notamment manifestées lors de l'appel aux initiatives lancé fin 2015.

Marie-Hélène ITURBURUA demande le statut de ces personnes. Bernadette BORTHURY affirme qu'il s'agit de demandeurs d'asile.

En réponse à Christine FORT, elle indique que les plus gros besoins concernent les offres d'hébergement et les denrées alimentaires puisque les paniers de la Croix Rouge sont distribués tous les quinze jours.

Anita DUCASSOU et Françoise CATELIN-LARRE expriment leur soutien et se positionnent en faveur de l'attribution d'une subvention. Anita DUCASSOU est favorable à l'octroi de la somme demandée (1000,00 €). Le Président estime que ce montant est excessif et propose 250,00 €. L'assemblée, à la majorité, s'accorde sur un minimum de 500,00 €.

La subvention est inscrite pour un montant de 500,00 €.

Concernant les autres participations (article budgétaire 62878), le Conseil d'Administration étudie les questions suivantes :

- Centre de Loisirs « Farandole » d'Espelette (1 490 €) : en 2017, 16 enfants ont été accueillis représentant 298 journées dont la participation financière sollicitée est fixée à 5,00 €/jour.
La contribution est inscrite pour un montant de 1 490,00 €.
- Association UDALÉKU de Bayonne (1 980 €) : en 2017, 22 enfants ont été accueillis représentant 132 journées dont la participation financière sollicitée est fixée à 15,00 €/jour.
Il est à noter que le nombre de journées correspond à 126 journées en séjours vacances et 6 journées en centre de loisirs. Anita DUCASSOU affirme que cela ne change en rien car les autres accueils de loisirs organisent eux aussi des séjours. Christine FORT intervient et dit qu'à ce titre-là le CCAS pourrait aussi être sollicité par d'autres organismes proposant des colonies de vacances.
Il est décidé, à la majorité, d'attribuer une contribution de 10,00 € / journée / enfant.
La contribution est inscrite pour un montant de 1 320,00 €.
- ALSH Cambo-les-Bains : la contribution du CCAS fait l'objet d'une convention signée avec le CCAS de CAMBO-LES-BAINS. La participation s'élève à 10,40 € /journée/enfant pour l'accueil

du mercredi et des vacances scolaires. **En 2017, 1200,50 journées réparties en 78 enfants. La contribution est inscrite pour un montant de 12 660,00 €.**

Le Conseil d'Administration prend aussi les décisions suivantes :

Il est décidé de prévoir une enveloppe financière de :

- **750,00 €** pour les dépenses liées à la **conférence de Sophie SCHUMACHER (450,00 €)** et à la **soirée Théâtre de l'association "Maillages" (300,00€)**;
- **100,00 €** à l'article **6562 (aides) afin de pouvoir éventuellement financer des bourses d'études**. A ce propos, Denise MACHICOTE-POEYDESSUS fait lecture d'un courrier du 31 janvier 2018 provenant du Directeur du Collège Errobi de Cambo-les-Bains dans lequel il fait savoir que certaines familles éprouvent des difficultés à financer les voyages linguistiques scolaires. Après discussion, l'assemblée s'accorde à penser qu'il faut encourager ces initiatives ; il est donc décidé d'appeler M. le Directeur pour connaître quelles pourraient être les modalités de versement de cette aide (au collège ou directement au bénéficiaire).

Concernant les recettes, la participation financière sollicitée auprès de la commune d'ITXASSOU s'élève à 30 000,00 € et reste identique à 2017.

Le budget prévisionnel s'équilibre à 37 000,00 €. Il est annexé au présent compte-rendu.

De plus, le Conseil d'Administration décide de modifier les critères d'attribution de la mise à disposition du scooter afin qu'il ne soit pas seulement utilisé par les jeunes suivis par la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque.

6- Activités de loisirs : bilan **Aisialdi jarduerak : bilana**

Présentation du bilan des activités de loisirs des vacances d'hiver (pour les 6 / 15 ans) :

- programmation d'une journée : mardi 13/02/2018 (atelier crêpes salées/sucrées le matin et bowling l'après-midi) – pique-nique compris dans la prestation.
- Effectif : 19 enfants
- Prestataires : Nathalie Cariot le matin / bowling de Bayonne (Glain)
- Encadrement : 1 animateur BAFA + 1 membre volontaire du Conseil d'Administration du CCAS
- Dépenses : 726,80 € dont 200,00 € (transport) / Recettes (règlement familles) : 363,00 € / **Reste à charge : 363,80 €**

7- Questions diverses – Galdera orotarik

- 1- Soirée Théâtre association "Maillages" :** suite au contact pris avec l'association, il a été proposé 3 dates : 12 avril, 26 avril ou 3 mai.
Le Conseil d'Administration opte pour le 26 avril 2018 à 19h, salle Sanoki. Le tarif est de 300,00 € sachant qu'une collation est à prévoir.
- 2- Mutuelle communale :** 4 contrats ont été souscrits entre janvier et février 2018. Une permanence s'est déroulée en Mairie le 08/03/2018 qui a donné lieu à 1 RDV.
- 3- Association d'Aide Familiale et Sociale :** depuis le 15/02/2018, Mme Maud ANDRE a pris la succession de Françoise ETCHEBERRY dans l'animation du RAM du secteur Errobi.
- 4- Terrains propriété du CCAS :** suite à sa demande, un point a été fait le 05 mars avec Michel CACHENAUT en mairie. Les terrains ont été localisés sur le cadastre (plans disponibles auprès du secrétariat du CCAS) pour une contenance totale de 56031 m² (15 parcelles). Aucune propriété bâtie n'est référencée.
- 5- Aide au permis de conduire :** suite à une demande auprès du secrétariat, la plate-forme d'accueil téléphonique de la Région Nouvelle Aquitaine a fait savoir au CCAS le 27/02/2018 qu'il

existait une aide au financement du permis de conduire B pour les jeunes de 17 à 25 ans répondant à certains critères (conditions de ressources et de diplôme ou scolarisation). Le montant de l'aide s'élève entre 400 et 1200 €. La demande est à déposer sous la forme dématérialisée (infos sur <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/aide-passage-permis-conduire/>).

L'information sera diffusée sur le bulletin municipal, sur le site internet et sur le guide du jeune.

Bernadette BORTHURY demande si le CCAS a eu connaissance d'éléments supplémentaires quant au projet de création d'une épicerie solidaire (voir séance du 11/01/2018).

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS répond négativement.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à **20h30**

*Gai-zerrenda bururatua dugunez, bilkura arratseko **8:30tan** gelditu da.*